



CHARTRE de PARTENARIAT

entre « Chemins des Arts »

et « Artistes Confirmés
Sélectionnés 2020 »

1) Le concept

L'idée :

Amener l'art à la rencontre du public en zone semi-rurale, en le rendant vivant, ludique et accessible.

Définition de Festiv'Arts :

Manifestation festive et populaire autour de l'art, ouverte à tous, où le monde de l'Art (artistes amateurs ou professionnels, professionnels de l'art, associations culturelles telles que bibliothèque, galeries d'art, ateliers de création..., sections artistiques des écoles, collèges et lycées...) vient pendant 2 jours à la rencontre du grand public, au sein du village d'Arros-de-Nay.

Cette manifestation a vocation à s'inscrire durablement dans le paysage culturel du pays de Nay, pour promouvoir les arts visuels et valoriser les multiples talents artistiques du territoire, de la région et d'ailleurs.

Les artistes investissent les différents lieux mis à leur disposition par la commune, la paroisse, les éventuels particuliers (mairie, maison pour tous, église, salles paroissiales, école, cours et granges privées, chapiteaux... ainsi que les rues du cœur du village), pour y exposer et vendre leurs œuvres, créer sur place, dialoguer avec le public et partager leur passion en animant des ateliers pour enfants et adultes.

Des ateliers pédagogiques pluridisciplinaires, véritables pôles d'attraction, sont proposés gratuitement et visent à sensibiliser le public à la pratique des arts graphiques.

Un thème différent fédèrera chaque année la manifestation (le thème 2020 est « **équilibres** ». Les écoles et amateurs pourront participer en réalisant une œuvre collective ou individuelle sur ce thème dans le cadre d'« Artistes en Herbe ».

Les artistes pourront également présenter une œuvre sur le thème de l'année qui sera soumise au vote du public. Le gagnant du prix du public recevra un chèque de la part d'un des partenaires privés du Festival (**dont le montant est de 500€**).

Les artistes pourront aussi s'ils le souhaitent, parrainer un « nouveau talent » dans le cadre de Tremplin des Arts.

Les artistes qui le souhaitent peuvent également faire des interventions en milieu scolaire.

~~~~~ Chemins des Arts ~~~~~

- 1-

## Programme Festiv'Arts 2020 :

Programme sujet à variations ; se référer au site : [festivarts.fr](http://festivarts.fr) pour les mises-à-jour.

### Samedi 30 mai :

14h-19h : Installation des œuvres

### Dimanche 31 mai :

8h-10h : Installation des œuvres par les artistes venant de loin

10h : Ouverture au public et inscriptions pour la 1<sup>ère</sup> séance d'ateliers ou conférences

10h30-11h50 : 1<sup>ère</sup> séance d'ateliers ou conférences

*12h-14h : Repas des artistes (2 services)*

13h15 : Inscriptions pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> séances d'ateliers ou conférences

14h-15h20 : 2<sup>ème</sup> séance d'ateliers

15h30-16h50 : 3<sup>ème</sup> séance d'ateliers

18h-20h : « Temps des connaisseurs »

**À partir de 20h** : Annonce des coups de cœur de la Maison Carrée pour Artistes en Herbes, remise du prix des galeristes, du prix Révélation Nouveau Talent France Bleu Béarn et cocktail avec les artistes, leurs invités, les organisateurs et bénévoles, les professionnels de l'art, les sponsors et les élus.

### Lundi 1er juin :

10h : Ouverture au public et inscriptions pour la 4<sup>ème</sup> séance d'ateliers ou conférences

10h30-11h50 : 4<sup>ème</sup> séance d'ateliers ou conférences

*12h-14h : Repas des artistes (2 services)*

13h15 : Inscriptions pour les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> séances d'ateliers

14h-15h20 : 5<sup>ème</sup> séance d'ateliers ou conférences

15h30-16h50 : 6<sup>ème</sup> séance d'ateliers ou conférences

17h15 : Remise du prix du public

17h30 : Tirage de la Tombol'Arts

18h : Fermeture au public et restitution aux artistes de 80% du montant de la vente de leurs œuvres

18h-21h : Décrochage et rangement des œuvres par les artistes, rangement et lavage des salles par les organisateurs **et toutes les bonnes volontés**

~~~~~ Chemins des Arts ~~~~~

- 2 -

Contact Commission Artistes : **Martine Sénat - 84, rue des Pyrénées - 64 800 Bénéjacq**

Mail : candidaturefestivarts.2020@gmail.com - Mail général : festivarts.contact@gmail.com - Site : <http://festivarts.fr/>

2) Les valeurs qui nous rassemblent

- ♦ La passion de l'art et l'envie de la partager.
- ♦ Le respect mutuel de chacun, qu'il soit artiste amateur, professionnel, organisateur ou aide ponctuelle et l'ouverture aux différents publics (initiés, néophytes, adultes, enfants...).
- ♦ La simplicité : Un esprit « bon-enfant ».
- ♦ La convivialité : Festiv'Arts est une fête, pas une simple expo.
- ♦ L'échange : Dialogue, partage d'expériences...
- ♦ L'entraide : Participer dans la mesure de ses moyens à l'organisation de la manifestation, se prêter main forte si besoin aux montages et démontages des stands, se prêter du matériel, surveiller les stands des confrères pendant leur pause repas ou pendant leurs ateliers et renseigner le public...

3) Engagements de Chemins des Arts et des artistes

Les organisateurs de Festiv'Arts s'engagent à :

- ♦ Gérer avec toute leur bonne volonté et toute leur énergie l'organisation de la manifestation et d'en assurer le coût (grâce aux recherches de sponsors, demandes de subventions, ventes de tickets de Tombol'Arts, **commission de 20% sur la vente des œuvres...**).
- ♦ Respecter les valeurs de la manifestation.
- ♦ Assurer la communication autour de l'événement (communiqués de presse, radio, télévision si possible, (8 reportages TV obtenus depuis 2010), affichage, distribution de brochures, site internet, buzz internet, bouche à oreille, pré-expositions...).
- ♦ Informer régulièrement les Artistes de l'avancée de l'organisation.
- ♦ Accueillir chaleureusement les artistes le jour J, afin qu'ils se sentent « chez eux ».
- ♦ Fournir aux artistes le matériel d'exposition suivant : cimaises, grilles d'exposition, tables, chaises, tissus noir ou blanc pour recouvrir les grilles et les tables (éclairages, socles et crochets pour les grilles seront à apporter par l'artiste).
- ♦ Fournir aux artistes animant des ateliers le matériel dont ils auront besoin (les artistes pourront également apporter leur propre matériel s'ils le souhaitent ou si celui-ci est très spécifique et leurs achats seront remboursés sur justificatifs).
- ♦ Situer les lieux d'ateliers, si possible, à proximité des espaces d'expositions des artistes animateurs.
- ♦ Offrir aux artistes les 2 repas de midi et proposer ces mêmes repas aux personnes les accompagnants pour 10€/adulte et 5€/enfant, dans la limite d'un accompagnant par artiste et par jour.
- ♦ Assurer la surveillance des lieux d'expo pendant les nuits où les œuvres sont en place (présence de vigiles).
- ♦ Assurer la sécurité de la manifestation selon les exigences requises (Vigipirate...)
- ♦ Assurer les lieux où les œuvres seront exposées en cas de catastrophes naturelles.
- ♦ A la clôture de la manifestation, restituer aux artistes 80% du montant de la vente de leurs œuvres (tous les encaissements seront gérés par l'organisation lors de la manifestation).
- ♦ Informer les artistes sélectionnés du bilan de la manifestation et les consulter à l'issue de celle-ci afin d'en améliorer la prochaine édition.

~~~~~ Chemins des Arts ~~~~~

- 3-

## **Pour participer à Festiv'Arts, les artistes s'engagent à :**

- ♦ Pratiquer un art plastique, de façon professionnelle ou amateur : photographie, peinture, pastel, dessin, sculpture, modelage, vitrail, techniques mixtes, céramique, illustration, design, street-art, BD, mosaïque, aquarelle, vidéo...
- ♦ Adhérer à la présente charte et partager les valeurs de Festiv'Arts.
- ♦ Prendre en charge le transport, l'installation et le décrochage de leurs œuvres.
- ♦ Fournir une assurance en responsabilité civile, et assumer l'entière responsabilité de leurs œuvres avant, pendant et après la manifestation, ils déchargent ainsi l'organisation de tout problème de casse ou vol.
- ♦ Être présents pendant toute la durée de la manifestation.
- ♦ Participer à la vie de la manifestation :
  - En animant une ou plusieurs séances d'ateliers ou démonstrations.
  - Et/ou en créant sur place.
  - Et/ou en proposant une œuvre sur le thème 2020 pour le prix du public (cf § 5).

**A Noter : La participation aux animations de Festiv'Arts reste facultative et basée sur le volontariat des artistes, mais sera prise en compte dans le traitement de leurs candidatures. Les candidats qui n'honoreront pas leurs choix ne pourront plus participer aux prochaines éditions de Festiv'Arts.**

- ♦ Faire, si possible, don d'une œuvre qui sera mise en jeu pour la **Tombol'Arts** (tickets pour gagner l'œuvre de son choix proposés au public pour 3€, la gestion de la vente des tickets et les bénéfices reviendront à l'association). Ce don est à la libre appréciation des artistes et ne constitue pas une obligation, cependant l'association Chemins des Arts précise que la vente des tickets de Tombol'Arts est la principale source de financement de Festiv'Arts.
- ♦ Proposer au moins **5 de leurs œuvres à 50€ maximum**, (il peut s'agir de petits formats, de lithos numérotées, de croquis, de recueils, de cartes postales, de posters... qui permettront aux personnes ayant de petits budgets ou n'étant pas habituées à acheter des œuvres d'art, de s'offrir une première œuvre), les prix de leurs autres œuvres étant libres.
- ♦ Les années passées, un grand nombre de ventes s'est fait pour des œuvres de moins de 150€, ce qui montre qu'il est aussi dans l'intérêt des artistes de proposer quelques œuvres dans cette gamme de prix.
- ♦ Remettre les documents dans les délais impartis par l'organisation (inscriptions, documents administratifs, demandes d'informations, visuels...) : **L'association Chemins des Arts se réserve le droit de rejeter toute candidature incomplète.**
- ♦ Participer à au moins une des 2 réunions de préparation qui auront lieu début **2020** afin de découvrir le fonctionnement de Festiv'Arts, les lieux d'exposition et de rencontrer les organisateurs et les autres artistes.
- ♦ Accepter l'espace d'exposition qui leur sera attribué par l'organisation.
- ♦ Adhérer à l'Association « Chemins des Arts » moyennant une cotisation annuelle d'1€.
- ♦ Autoriser l'association à utiliser leur l'image et celle de leurs œuvres pour la promotion de Festiv'Arts et de Chemins des Arts (formulaire transmis lors des réunions de calage).

**A noter : Une candidature peut être l'objet d'un projet élaboré par plusieurs artistes. L'intitulé du projet doit impérativement figurer sur le formulaire de candidature ainsi que les artistes collaborateurs au projet.**

~~~~~ Chemins des Arts ~~~~~

4) Autres possibilités offertes aux artistes

Les organisateurs de Festiv'Arts proposent aux artistes qui le souhaitent :

- ♦ De parrainer un artiste amateur « nouveau talent » dans le cadre de Tremplin des Arts. Le « nouveau talent » exposera son travail dans un espace réduit, à côté de l'espace d'exposition de son parrain.
Un choix de filleuls sera proposé aux parrains intéressés sur dossier. Les marraines/parrains rencontreront leur filleul(e) lors de la réunion de calage.
- ♦ D'intervenir en milieu scolaire, avant la manifestation. L'organisation de cette intervention sera à convenir entre l'artiste et l'enseignant, elle pourra comporter par exemple une séance de questions / réponses, un atelier de « prise de contact » de la discipline artistique, une présentation d'œuvres choisies...
L'ensemble des frais occasionnés (déplacement, matériel) sera pris en charge par l'association et les établissements scolaires).
Ces interventions pourront faire l'objet d'articles rédigés par les élèves pour la gazette de Festiv'Arts « Le P'tit Can'Arts ».
- ♦ De participer à l'exposition "Carrée des Arts".
- ♦ De participer à une ou plusieurs « pré-expositions » prévues en avril-mai, en entreprises ou dans des lieux publics.
- ♦ D'apporter leur propre livre d'or.
- ♦ D'aider les membres de l'organisation, en fonction de leurs disponibilités, pendant toute la durée de l'organisation, avant et après la manifestation.

5) Thème de la manifestation 2020 : « équilibres »

Les œuvres présentées par l'artiste sur son stand sont bien entendu libres et conformes à l'univers de l'artiste, sur lequel celui-ci a été sélectionné.

Les artistes souhaitant cependant participer au « **Prix du public** » devront proposer une œuvre sur le thème « **équilibres** ».

- ♦ L'artiste sera entièrement libre d'interpréter ce thème à sa guise (aucune contrainte de support, de prix, de technique ne lui sera imposée).
- ♦ Chaque visiteur pourra voter une fois pour l'œuvre qu'il aura préférée.
- ♦ L'artiste dont l'œuvre réalisée sur le thème aura reçu le plus de suffrages, se verra décerner le prix du public à 17h15 le lundi et recevra un chèque de la part d'un des partenaires privés du Festival (**dont le montant est de 500€**).
- ♦ Les œuvres réalisées par les artistes sur le thème choisi seront rassemblées et exposées dans un même lieu pendant la durée de Festiv'Arts.

Ce thème fera également l'objet d'une exposition « Artistes en Herbe » (AEH) ouverte aux classes maternelles et primaires, aux collèges, aux lycées et aux étudiants, aux individuels ou groupes amateurs. Leurs œuvres seront exposées en extérieur, jalonnant ainsi le parcours de l'expo.

~~~~~ Chemins des Arts ~~~~~

- 5-

## 6) Modalités de vente des œuvres

Les visiteurs seront munis de tickets d'achat à 3 volets, qui leur permettront de faire l'acquisition d'œuvres proposées à la vente par les artistes.

Pour cela, ils devront réserver l'œuvre auprès de l'artiste qui indiquera son nom, le titre de l'œuvre et son montant (tel que négocié entre l'acheteur et l'artiste) sur les volets du ticket d'achat de l'acquéreur.

Le visiteur devra ensuite se rendre à un point accueil (à proximité de chaque lieu d'expo) pour régler le montant de l'œuvre et faire tamponner les volets de son ticket, gages que l'œuvre a été payée.

L'artiste remettra l'œuvre à l'acquéreur sur remise du volet artiste tamponné, qu'il conservera comme preuve de vente (1 volet sera remis en caisse au point accueil et un autre conservé par l'acheteur).

Toutes les ventes d'œuvres seront encaissées et enregistrées aux points accueil. En fin de festival, **l'organisation restituera à chaque artiste 80% du montant du prix de ses œuvres vendues.**

Merci de prévoir le matériel nécessaire pour emballer correctement les œuvres vendues.

## 7) Inscription et choix des artistes

L'ouverture des inscriptions sera annoncée par voie de presse, sur le site et la page Facebook de Festiv'Arts ainsi que par mail à tous les artistes participants des éditions précédentes, et aux autres artistes ayant fourni à l'association leur adresse mail et ayant déjà manifesté le souhait de participer à Festiv'Arts 2020.

Elle aura lieu 7 mois au moins avant la manifestation.

La clôture du dépôt des dossiers de candidature aura lieu le **21 décembre 2019 à minuit**. Passée cette date de clôture, **aucune** candidature ne pourra être examinée.

**En 2020, 25 Artistes Confirmés et 5 Artistes Tremplins seront sélectionnés.**

Le choix définitif des artistes exposants est effectué par un « comité de sélection ». Les candidatures pour festiv'arts sont nombreuses (150 à 200).

**Aussi, le fait de ne pas être sélectionné ne remet aucunement en cause la qualité du travail de l'artiste.**

**Les critères pris en compte seront les suivants :**

### Pour chaque candidat

- 1) Qualité et cohérence de l'œuvre.
- 2) Originalité de la discipline ou de l'univers artistique.
- 3) Implication dans le festival (animation d'ateliers / démonstrations, création sur le vif, Tombol'Arts, prix du public...).

### Pour Festiv'Arts

- ♦ 30 % minimum d'artistes issus de la région.
- ♦ Représentation d'un maximum de disciplines, techniques et styles, de la façon la plus équilibrée possible.
- ♦ Nombre d'ateliers et/ou de conférences animés par les artistes.
- ♦ Renouvellement des œuvres présentées d'une année sur l'autre.

~~~~~ Chemins des Arts ~~~~~

- 6-

- ♦ Les Artistes Confirmés ayant exposé à Festiv'Arts en **2019, sont invités à faire « une pause » d'1 année** avant de repostuler. Ils seront néanmoins les bienvenus s'ils souhaitent animer des ateliers et/ou conférences tout comme intervenir en milieu scolaire ou aider à l'organisation.
- ♦ Les tremplins 2019 quant à eux peuvent postuler cette année en tant qu'Artistes Confirmés.

8) Espace d'exposition

Afin de permettre à chaque artiste d'exposer dans de bonnes conditions, il sera privilégié l'octroi d'un espace suffisant à chacun plutôt que la multiplication de petits espaces. (Environ 9 à 10m² pour les tableaux et 16 à 18m² au sol pour les sculptures.)

A noter : L'accueil d'un filleul (le) dans le cadre de Tremplin des Arts ne diminue en rien l'espace d'exposition de l'Artiste parrain / marraine.

9) « Carrée des Arts »

La Maison Carrée de Nay, magnifique hôtel particulier renaissance transformé en centre culturel, sélectionnera 2 ou 3 artistes sur dossier, parmi les 25 artistes confirmés retenus pour Festiv'Arts et leur proposera une exposition collective du **mardi 05 mai au vend. 29 mai 2020**.

Cette exposition bénéficiera d'une large communication (encart dans les 13 000 brochures Festiv'Arts, affichage spécifique, communiqué de presse) et d'un vernissage officiel le **vendredi 02 mai 2020 à 18h30, à la Maison Carrée de Nay**, en présence des artistes et de leur entourage.

10) Interventions en milieu scolaire

L'offre culturelle de Chemins des Arts est intégrée au plan départemental d'éducation artistique et culturelle.

Cette habilitation en qualité de partenaire culturel, délivrée par l'Inspection d'Académie et le Département, lui permet de mener auprès des établissements scolaires différentes actions artistiques en lien avec l'équipe pédagogique et de rémunérer les artistes intervenants.

11) Pré-expositions

Plusieurs pré-expositions seront proposées aux Artistes Confirmés en avril / mai :

- Dans l'espace exposition du CE Turboméca.
- Dans des entreprises du territoire ...

Les artistes souhaitant participer aux pré-expositions doivent le préciser sur la fiche de candidature **et seront responsables de leur accrochage / décrochage**.

Le choix des artistes exposants revient aux responsables des lieux d'exposition.

~~~~~ Chemins des Arts ~~~~~

- 7-

## **Dates à retenir pour Festiv'Arts 2020 :**

- ♦ Ouverture des candidatures : **le 25 octobre 2019**
- ♦ Date limite d'envoi des dossiers de candidature : **le 21 décembre 2019 à minuit**
- ♦ Sélection définitive des Artistes Confirmés : **semaine 2 (2020)**  
*Les Artistes ayant candidatés seront informés du résultat du « comité de sélection » la semaine suivante.*
- ♦ Réunions de calage Artistes / Chemins des Arts :
  - **Le samedi 08 février 2020 de 10h à 12h**
  - **Le mardi 11 février 2020 de 18h30 à 20h30 à la mairie d'Arros-de-Nay**
- ♦ Installation des œuvres à Arros de Nay : **samedi 30 mai 2020 14h à 19h**,  
ou, pour les artistes venant de loin le **dimanche matin 31 mai de 8h à 10h**

### **Festiv'Arts :**

- **Dimanche 31 mai (10h-20h)**
- **Lundi 1er juin 2020 (10h-18h)**
- ♦ Décrochage **lundi 1er juin 2020 (18-21h)**

### **Expositions complémentaires prévues, sur sélection :**

- ♦ Exposition « Carrée des Arts » à la Maison Carrée de Nay : du mardi 05 mai au vendredi 29 mai 2020.
- ♦ Pré-expositions avril / mai 2020 (dates à confirmer).

~~~~~ Chemins des Arts ~~~~~

- 8-